

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 04/06/2025  
ID Télétransmission : 033-213300635-20250603-142394-DE-1-1

**Séance du mardi 3 juin 2025  
D-2025/169**

Date de mise en ligne : 05/06/2025

certifié exact,

**Aujourd'hui 3 juin 2025, à 10h07,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 13H41 à 14H48

Présidence de Madame Claudine BICHET de 14H52 à 16H02

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Madame Marie Claude NOEL absente de 10H30 à 11H35, Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 13H00, Monsieur Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 16H44, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 15H00, Monsieur Vincent MAURIN présent jusqu'à 16H05, Madame Brigitte BLOCH présente jusqu'à 16H45, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H35, Madame Sylvie SCHMITT présente jusqu'à 17H45, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17H55, Madame Tiphaine ARDOUIN présente jusqu'à 18H00

### **Excusés :**

Madame Céline PAPIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

## **Dénomination de voies, espaces publics et bâtiments municipaux. Autorisation**

Monsieur Baptiste MAURIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L.2121-30 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de délibérer des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Ces décisions sont rendues exécutoires de plein droit dès leur transmission à la Préfecture et leur publication.

Au cas particulier des voies et sentes privées non ouvertes à la circulation, la commune n'est pas habilitée à imposer un nom. Les dénominations sont donc établies par les aménageurs ou l'ensemble des propriétaires, lesquels peuvent néanmoins solliciter l'avis du Maire de la Commune concernée, qui ne peut s'y opposer qu'en cas d'atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Le conseil Municipal est également compétent pour se prononcer sur la dénomination des bâtiments municipaux en vertu des dispositions de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Les dénominations doivent présenter un intérêt public local et le respect des principes de neutralité du service public et de poursuite de l'intérêt général.

Par ailleurs, afin de répondre aux ambitions de la mandature, les dénominations doivent répondre en tout ou partie des enjeux suivants :

- Participer à l'objectif de féminisation de la toponymie ;
- Participer à l'objectif de diversité ;
- Être en lien avec les mémoires (les victimes de l'esclavage ou les personnes ayant participé de la lutte contre ce crime contre l'humanité, la déportation, la Shoah, la Résistance) ;
- Être en lien avec l'histoire récente ou ancienne du territoire ;
- Être en lien avec les choix précédemment faits sur un quartier ;
- Être en lien avec les projets d'aménagement en cours et à venir en souhaitant donner une identité à un nouveau quartier ;
- Prendre en considération la visibilité du site à dénommer.

Les membres de la Commission communale consultative pour la dénomination des rues, des espaces publics et des bâtiments municipaux dite « Commission Viographie » se sont réunis en séance le 12 mai 2025 et ont examiné de nouvelles dénominations de voies et de bâtiments municipaux conformément à leurs attributions et aux enjeux sus-rappelés.

Les travaux de cette commission ont été présentés à Monsieur le Maire, en vue de les soumettre pour décision à l'assemblée délibérante

Considérant l'intérêt communal que présente ces travaux, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les propositions suivantes :

### **QUARTIER 1 - BORDEAUX MARITIME**

A la demande de la direction du Grand Port et de la mairie de quartier Bordeaux Maritime, 3 espaces sont à nommer :

- **SQUARE DES RADOUBS**

Le square aménagé devant le H36, situé au 27-33 rue des Étrangers, est nommé **Square des Radoubs**. Conçu pour prolonger la promenade des Bassins, ce site offre un cheminement piéton traversant le jardin. Il accueille de nombreuses plantations d'arbres et de végétaux, ainsi que des bancs. D'une superficie de 2 000 m<sup>2</sup>, ce square vient enrichir les espaces publics du quartier. Le choix de ce nom a été validé par la commission.

- **PARC DE LA BASE SOUS-MARINE**

Le parc de l'arrière-base, situé derrière la base sous-marine et accessible depuis le cours Henri Brunet, sera nommé **Parc de la Base sous-marine**, nom validé par la commission Viographie.

D'une superficie de 4 hectares, ce futur espace vert permettra de désimperméabiliser et de renaturer plus de 3 hectares de sol. Il viendra compléter la promenade des Bassins à flot, assurant la continuité autour des plans d'eau, tout en offrant un nouvel accès à la base sous-marine.

## **QUARTIER 6 BORDEAUX SUD**

- **RUE MAHSA JINA AMINI**

Au sein de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier, le projet Canopia, projet de transformation urbaine mené par Apsys en lien étroit avec l'EPABE, dans la ville de Bordeaux, vise à incarner la transition entre le centre historique et les nouveaux quartiers aménagés dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National de Bordeaux Euratlantique. Ce projet doit permettre de relier la gare Saint-Jean aux berges de la Garonne et créer de nouveaux espaces et voies.

Dans ce contexte, la voie située entre la rue de Tausia et le quai de Paludate dans le secteur Descas doit être nommée. Il s'agit d'une rue circulée. La mairie de quartier Bordeaux Sud propose de donner le nom de **Mahsa Jina Amini** en hommage à cette jeune femme kurde iranienne arrêtée à Téhéran en 2022 par la police des mœurs pour avoir enfreint la loi iranienne sur le port du voile. Trois jours plus tard, elle décédait en détention à l'âge de 22 ans, suscitant des accusations de violences policières. Sa mort a déclenché un vaste mouvement de protestation à travers l'Iran, faisant d'elle un symbole international de la lutte pour les droits des femmes et les libertés fondamentales. La commission valide cette proposition.

La rue a pour tenant le quai de Paludate et pour aboutissant la rue de Tausia.

- **GROUPE SCOLAIRE FRIDA KAHLO**

Le groupe scolaire, provisoirement nommé Armagnac est situé dans le quartier Armagnac et Amédée Saint-Germain à proximité du futur Gymnase au bord d'un nouvel espace vert d'environ un hectare. Le nom proposé pour ce groupe scolaire est **Frida Kahlo**. La commission Viographie valide ce choix

## **QUARTIER 7 BORDEAUX BASTIDE**

- **GYMNASE LEO LAGRANGE**

À la demande de la mairie de quartier et de la direction des sports, le gymnase situé au 40 rue Marvingt, qui comprend également une salle d'escrime, doit être nommé. La dénomination de la salle d'escrime interviendra dans un second temps. La proposition de nom par le groupe socialiste « **Léo Lagrange** » a été validée par la commission.

Si ces propositions vous agréent, Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir les adopter.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 juin 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Baptiste MAURIN**